

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 995 (Rect)

présenté par
Mme Lebec et M. Lescure

ARTICLE 51

À la fin de la seconde phrase de l'alinéa 9, supprimer les mots :

« , et le régime des sanctions administratives et pénales applicables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel. Cette mention est redondante avec l'alinéa suivant.